

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ



Accord de confidentialité mutuel

Production de film documentaire



⊕ 01

PARTIE A – PARTIE

DIVULGATRICE ET

DESTINATAIRE **Sprocket & Light**

Films 1310 CLINTON ST,
NASHVILLE, TN 37203, UNITED
STATES

⊕ 02

PARTIE B – PARTIE

DIVULGATRICE ET

DESTINATAIRE **Cotter Family**

Farms 4821 LEEVILLE PIKE,
LEBANON, TN 37090, UNITED
STATES

Le présent accord mutuel de non-divulgation régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-
0309

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

24 août 2026

ÉMIS LE

13 juillet 2026

DROIT APPLICABLE

État du
Tennessee,
États-Unis

Sprocket & Light Films LLC

Confidentiel — préparé pour Cotter Family Farms. Ne pas diffuser
au-delà des parties nommées.



EN BREF



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0309

N° DE CONTRAT	PARTIES	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DURÉE
NDA-2026-0309	Sprocket & Light Films et Cotter Family Farms	24 août 2026	6 mois
DROIT APPLICABLE	STATUT		
État du Tennessee, États-Unis	Pour signature		

EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DURÉE	OBJET
24 août 2026	6 mois	Production de film documentaire
La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	La confidentialité survit à l'expiration	Un court métrage documentaire en 35 mm suivant Cotter Family Farms tout au long d'une saison de récolte complète – tourné en pellicule, monté pour la diffusion et les réseaux sociaux, et livré pour le lancement d'une campagne alimentaire régionale.

DROIT APPLICABLE

État du Tennessee, États-Unis

Comté de Wilson, Tennessee

PARTIES

Deux

Sprocket & Light Films et Cotter

Family Farms

Objet et contexte

Cotter Family Farms a une saison de récolte qui mérite d'être filmée et une campagne alimentaire régionale qui a besoin d'un film avec une vraie texture, pas une énième vidéo de marque au drone et musique libre de droits. Voici le plan pour la tourner en 35 mm et la monter comme la ferme se ressent réellement.

⊕ EXP · A

Préambule

La campagne alimentaire régionale qui soutient Cotter Family Farms souhaite un film phare qui se distingue des vidéos au drone et à la musique de stock que soumettent tous les autres partenaires agricoles. Les quatre générations de la famille Cotter sur les mêmes terres et leur saison de récolte nous offrent une matière authentique — mais elle doit être filmée avec le même soin que la ferme met dans son travail, et non bâclée selon un calendrier numérique tourné à la va-vite.

Sprocket & Light Films propose une production de huit semaines : une saison de récolte complète tournée en pellicule 35 mm au cours de trois déplacements à la ferme, montée en un court métrage documentaire prêt pour la diffusion, accompagné d'une série de formats verticaux pour les réseaux sociaux de la campagne. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

⊕ 01

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Sprocket & Light Films

SPROCKET & LIGHT FILMS LLC · EIN
62-1847293

1310 Clinton St, Nashville, TN 37203,
United States

produce@sprocketandlight.com · +1 615
555 0122 · sprocketandlight.com

⊕ 02

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Cotter Family Farms

COTTER FAMILY FARMS LLC

4821 Leeville Pike, Lebanon, TN 37090,
United States

delia@cotterfamilyfarms.com · +1 615
555 0187

Conditions de l'accord

⊕ 01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Sprocket & Light Films et Cotter Family Farms sont en discussion au sujet de l'Objet.

⊕ 02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

⊕ 03 3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

⊕ 04 4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

⊕ 05 5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

⊕ 06 6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État du Tennessee, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Wilson, Tennessee

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

⊕ 01

POUR SPROCKET & LIGHT FILMS

Sprocket & Light Films

Signataire autorisé

Date

⊕ 02

POUR COTTER FAMILY FARMS

Delia Cotter

Responsable Marketing
et Partenariats

Date

Sprocket & Light Films — Service juridique



1310 Clinton St, Nashville, TN 37203, United States
produce@sprocketandlight.com · +1 615 555 0122
· sprocketandlight.com
Sprocket & Light Films LLC · EIN 62-1847293